

### COOPERATION: SIGNATURE D'UN ACCORD CADRE ENTRE L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU ET L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

L'Université de Ouagadougou et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ont procédé le mardi 27 avril 2010, à la signature d'un accord cadre. L'évènement qui s'est déroulé au cabinet de la Présidence de l'université, a réuni le Pr Jean KOULIDIATI, président de l'Université de Ouagadougou, et le Pr Michel LAURENT, Directeur général de l'IRD, entourés de leurs plus proches collaborateurs.

La signature de cet accord qui ambitionne entre autres, de dynamiser le partenariat entre les deux institutions, notamment dans les domaines de la formation et de la recherche, a été l'occasion pour les représentants de ces deux institutions, de passer en revue l'état de leur coopération et d'entrevoir les perspectives.

Plusieurs interventions, dont celle du Directeur général de l'IRD, ont précédé la signature de l'accord. Celui-ci, a surtout souligné la nouvelle dynamique dans laquelle est engagé son institut. En effet, suite à la restructuration qu'il a connue, il dispose désormais d'une marge de manœuvre plus large en matière de coopération.

Les responsables de projet ou de structures de l'Université de Ouagadougou, qui collaborent avec l'IRD, ont ensuite, l'un après l'autre pris la parole pour dresser le bilan de leurs activités. Comme résultats à l'actif de cette coopération, on peut noter, la recherche documentaire des étudiants de l'UFR/SH à travers le centre de documentation de l'IRD, l'encadrement des étudiants, les différentes publications, l'appui financier et logistique aux équipes de recherche et à l'organisation des journées portes ouvertes des doctorants, et bien d'autres.

Outre ce bilan positif, considéré comme la « preuve d'une bonne collaboration » par le Directeur général de l'IRD, le président de l'Université de Ouagadougou a présenté certains



les deux signataires échangeant les documents de l'accord cadre

grands chantiers de son institution, telle la mise en place des écoles doctorales et des laboratoires mixtes de recherche. Il a également évoqué la mise en œuvre du LMD, déjà effective au niveau du domaine Science et Technologie.

Pour le Directeur général, l'IRD dans le cadre de sa fonction d'opérateur, continuera sa collaboration avec l'université, c'est à ce titre par exemple que l'institut pourrait apporter son appui à la mise en place des laboratoires mixtes internationaux. L'institut pourrait dans cette dynamique, être un facilitateur, voir un catalyseur entre l'Université de Ouagadougou et d'autres partenaires du Nord qui « connaissent le sud mais qui y sont peu impliqués ». L'IRD prévoit également, la création d'une plateforme documentaire qui constituera une base de données commune aux acteurs des deux institutions.

Au-delà de cette fonction d'opérateur, la fonction d'agence que lui confère la nouvelle structuration lui permettra, selon son Directeur général, d'être partenaire de l'université, sur certains grands chantiers, telle la mise en œuvre du système LMD.

La signature de l'accord qui est intervenue aux termes des échanges, a vu les deux parties se séparer sur une note de satisfaction, avec en point de mire, la mise en œuvre de cet accord à travers une coopération encore plus dynamique.



le Président de l'Université de Ouagadougou (en face) et le directeur général de l'IRD (de profil), paraphant les documents de l'accord cadre